Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de préaviser sur la prise d'acte du rapport PO22.07PO

Postulat de Mme Ella-Mona CHEVALLEY « Une carte communale pour un accès universel aux services communaux et une réelle intégration »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 10 octobre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Ella-Mona CHEVALLEY, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Anita ROKITOWSKA, Nicolas DURUSSEL, Pierre-Henri MEYSTRE, David GRANDJEAN et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic et de François ZÜRCHER, Secrétaire municipal. Nous les remercions pour les échanges qui ont permis à la Commission d'étayer ses réflexions.

La postulante, Mme Ella-Mona Chevalley, motive en quelques mots la démarche qui a soustendu le dépôt de ce postulat. La « carte communale pour un accès universel aux services communaux et une réelle intégration » est en voie d'implémentation en ville de Zurich et semble devoir atteindre à satisfaction l'objectif projeté.

Il s'agit donc d'instaurer une carte de large accès à divers services de la Ville pour tous les habitants et habitantes, indépendamment de leur statut citoyen. Elle permettra par exemple de fusionner les cartes d'accès à STRID, à la bibliothèque, d'y ajouter un abonnement au théâtre, à la piscine ou à l'Amalgame, d'accéder à l'épicerie Caritas ou aux Cartons du Cœur, etc. L'émission de cette carte bénéficiera donc à

- l'ensemble des Yverdonnois-es en simplifiant la gestion des cartes, puisqu'elles et ils pourraient n'en avoir plus qu'une comprenant leurs divers accès en fonction de leurs souhaits ou besoins.
- aux personnes en situation de précarité qui échapperaient enfin à la stigmatisation qu'engendre la production d'une carte spécifique,
- aux personnes sans domicile et sans papier qui pourront finalement acquérir un statut de citoyens d'Yverdon-les-Bains avec la dignité qui en découle.

L'intégration est le but visé par l'instauration d'un tel système, et plus encore, le sentiment d'appartenance à une communauté humaine.

Il est bien précisé qu'il ne s'agit pas d'un laissez-passer gratuit mais d'une carte stipulant les nom, prénom et date de naissance, donnant à tous les habitants de la Ville, des accès différenciés à divers services selon les souhaits, les revenus et les besoins de ses bénéficiaires. Un système de puce permettrait aux services de la Ville, ou d'ailleurs, d'y ajouter les accès nécessaires.

Il faudra bien réfléchir comment ces cartes seront distribuées puisque le Contrôle des Habitants ne peut avoir accès aux personnes non domiciliées officiellement et que les informations ne sont pas communiquées par les écoles qui accueillent les enfants de ces personnes. Les travailleurs sociaux en contact avec ceux et celles vivant à la marge, les organismes de soutien, les services sociaux pourraient être des points d'accès à ces futurs bénéficiaires-là. Les personnes sans papier peuvent prouver leur appartenance à la ville en produisant des factures par exemple.

Une montée en puissance est envisageable. Commencer petit en intégrant les services qui déjà utilisent une carte et puis, au fil des premiers tests et de la mise en œuvre de divers partenariats, ajouter numériquement les accès complémentaires.

La Commission est consciente que la mise en œuvre d'un tel système n'est pas aisé mais est convaincue qu'à terme, elle permettra une simplification par la centralisation de toutes les cartes actuelles.

Conclusions:

La carte citoyenne, émise par les autorités communales, est donnée à toute personne habitant la commune, indépendamment de son titre de séjour, et permet l'abord facilité tant aux services universels qu'aux services communaux ou d'associations tierces, l'accès aux soins, aux loisirs tant du sport que de la culture, etc.

La Commission propose au Conseil de demander à la Municipalité de réfléchir à la faisabilité de cette initiative et d'imaginer un mode de communication puis de distribution qui n'abandonne personne sur le bord de la société.

C'est donc à l'unanimité de ses membres, moins une abstention, que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération ce postulat et d'en accepter le renvoi à la Municipalité.

Pascale FISCHER, rapportrice

Yverdon-les-Bains, le 20 octobre 2022